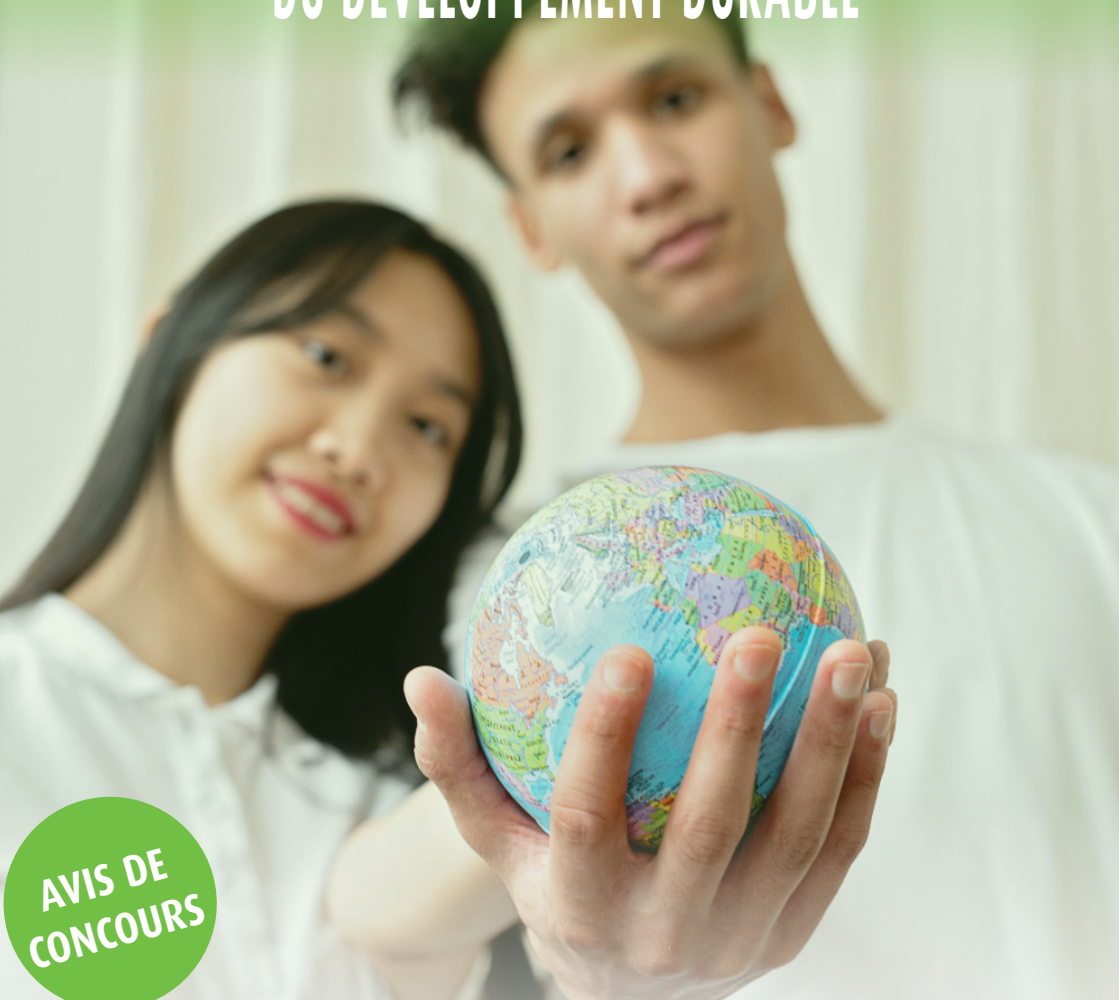


LES MÉTIERS DE L'ÉCOLOGIE, DES TERRITOIRES ET DE LA MER VOUS INTÉRESSENT ? DEVENEZ TECHNICIEN(NE) SUPÉRIEUR(E) PRINCIPAL(E) DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



AVIS DE
CONCOURS

INSCRIVEZ-VOUS JUSQU'AU 30 DECEMBRE 2022*

www.concours.developpement-durable.gouv.fr

*Concours ouvert aux titulaires d'un Bac+2 minimum validé au plus tard à l'issue de l'année scolaire

Devenez acteur(trice) du développement durable

En tant que technicien(ne) supérieur(e) principal(e) du développement durable, vous pourrez agir pour favoriser les transports propres, aménager les villes, développer le logement, économiser l'énergie, gérer les ressources, maîtriser l'urbanisation et prévenir les risques naturels, tout en protégeant l'environnement.

Vous mettrez en œuvre les politiques que l'État et l'Union européenne ont engagées pour assurer un développement durable des territoires.

Vous exercerez vos missions soit en administration centrale, soit dans les services déconcentrés des ministères : directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), directions départementales des territoires (DDT), directions interdépartementales des routes (DIR), directions interrégionales de la mer (DIRM), mais aussi dans les établissements publics (Météo-France, OFB-Office français de la biodiversité,

VNF-Voies navigables de France) et les services du réseau scientifique et technique (STRMTG - Service technique des remontées mécaniques et des transports guidés). D'autres services sont également possibles.

Vous serez chargé(e) de conseiller les acteurs locaux sur le terrain, de réaliser des études et mener des projets à caractère technique. Vous pourrez être amené(e) à encadrer une équipe.

Inscrivez-vous aux concours externe et interne organisés par les ministères de la Transition écologique, de la Cohésion des territoires, de la Transition énergétique et de la Mer.

3 spécialités sont ouvertes : **NSMG** (Navigation, Sécurité Maritime et Gestion de la ressource halieutique et des espaces marin et littoral), **EEl** (Entretien Exploitation des Infrastructures) et **TG** (Techniques Générales qui regroupent l'eau, l'environnement, l'aménagement, l'urbanisme).

Recevez une formation qualifiante, adaptée à vos fonctions

- **Soit de 7 mois, de septembre à mars** à l'ENTE à Valenciennes. Vous serez alors affecté(e) le 1er avril dans un des services proposés.

- **Soit en alternance** (accessible sous conditions de diplôme ou d'expérience professionnelle). Vous serez alors affecté(e) dès septembre en poste, et suivrez **10 semaines** de formation à Valenciennes.

À l'issue de votre formation, vous recevrez le titre de chargé(e) de projet en aménagement durable des territoires certifié niveau 5 (bac +2) au Répertoire national des certifications professionnelles.

La rémunération de début de carrière pour un(e) lauréat(e) du concours externe affecté(e) en service déconcentré (hors Île-de-France) et sans expérience antérieure est de 1930 € net mensuel, primes comprises.

La formation comprend :

- des apports fondamentaux sur les politiques publiques portées par le pôle ministériel ainsi que son organisation et ses missions ;
- des apports techniques dans les domaines d'activité des ministères :

urbanisme et aménagement, bâtiment, habitat, logement, eau et biodiversité, aménagement du territoire, transports et déplacements, infrastructures et ouvrages d'art, climat et énergie, prévention des risques...

- des outils pour comprendre les enjeux d'un territoire pour contribuer à son développement et son aménagement (analyse, déclinaison des politiques publiques, analyse des incidences d'un projet, notamment au regard du développement durable) ;
- des outils pour être rapidement opérationnel(elle) dans votre poste (bureautique, traitement des données, gestion de projet, communication).

Construisez votre carrière

À l'issue de votre période de stage, vous serez titularisé(e) dans le grade de technicien(ne) supérieur(e) principal(e) du développement durable.

Vous pourrez par la suite évoluer vers d'autres postes et d'autres domaines.

Vous pourrez progresser au grade supérieur de technicien(ne) en chef par promotion interne ou examen professionnel après quelques années.

Vous pourrez aussi intégrer le corps des ingénieurs des travaux publics de l'État par voie de concours interne, examen professionnel ou de promotion.

Retrouvez toutes les informations sur :

Concours externe <http://mtes.fr/254>

Concours interne <http://mtes.fr/255>

Principales conditions d'accès au concours

Posséder soit la nationalité française, ou celle d'un autre État membre de l'Union européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace économique européen, soit la nationalité andorrane, monégasque ou suisse.

Concours externe :

Être titulaire d'un bac+2 minimum validé au plus tard à l'issue de l'année scolaire en cours (concours externe).

Concours interne :

Justifier d'au moins 4 années de services publics.

Inscription en ligne sur le site **e-recrutement** :



CONCOURS INTERNE
<http://mtes.fr/255>



CONCOURS EXTERNE
<http://mtes.fr/254>

**DU LUNDI 21 NOVEMBRE 2022
AU VENDREDI 30 DECEMBRE 2022**

vous y trouverez la notice explicative,
le dossier à télécharger et l'inscription directe.

Épreuves écrites : 02 février 2023

Épreuves orales : du 22 mai au 26 mai 2023

Formation /Prise de poste : septembre 2023

Nombre de postes : environ 150